

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mars 2022

Date de convocation : 24 février 2022

L'AN deux mil vingt deux, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Mr MASSONDO Charles,

Mme DAGUERRE Marie-Marcelle, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, M. ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme HAGET Marguerite, M. LABORDE Arnaud, Mme VIVIER Karine, M. CHRISTY Robert, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYCAGUER Pettan, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel, M. ASTABIE Arnaud.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mr DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme BAUMGARTH Florence, Mme PREBENDE Amaia, Mme AROTCE Marie-Noëlle.

M. DARRIEUX-JUSON Olivier donne pouvoir à M. BOURDE Arnaud,
Mme BAUMGARTH Florence donne pouvoir à M. ETCHEGOYEN Jean-Paul,
Mme AROTCE Marie-Noëlle donne pouvoir à M. GARICOITS Daniel.

Madame DAGUERRE Mayie a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 février 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte-rendu de la réunion du 03 février 2022. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) Proposition d'adhésion au label « Commune Halte – Chemins de Compostelle en France

Lors du conseil municipal en date du 06 janvier l'assemblée avait décidé que la commune se porte candidate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

La commune a été sélectionnée. A présent il convient de passer à la phase II du programme de labellisation "Communes-Haltes - Chemins de Compostelle".

Mr Lucas MEHEUX de l'Agence des Chemins de Compostelle présente cette phase au conseil municipal.

L'Agence des chemins de Compostelle, opérateur des collectivités territoriales et de l'Etat pour la valorisation culturelle et touristique des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, itinéraire culturel européen et la gestion et l'animation du réseau du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le label « Communes Haltes – Chemins de Compostelle en France » accompagne et consacre une démarche communale visant à améliorer la qualité de la halte à travers l'information, le confort, l'offre de services, l'animation à destination des randonneurs, des cheminants et des pèlerins.

Le calendrier :

- Automne 2021 : Elaboration du programme de labellisation avec 10 communes adhérentes
- 29 novembre 2021 : Présentation en Assemblée Générale
- 15 décembre 2021 – 15 janvier 2022 (PHASE 1): Appel à manifestation d'intérêt
- 07 février 2022 : Validation de la sélection des communes pilotes en CA
- Février – 29 avril : Rédaction du programme d'action et feuille de route de chaque commune
- 09 mai : Validation en CA des communes labellisées

La Charte d'engagements comprend 20 engagements obligatoires garantissant la qualité de la halte dans la commune et assurant une base partagée de services. La Charte propose 20 actions facultatives pour poursuivre la démarche. La poursuite ou la réalisation des engagements sont traduits dans une feuille de route et un programme d'actions pour les 3 années de labellisation.

Le label « Communes Haltes – Chemins de Compostelle en France » est déposé à l'INPI. Il est doté d'outils et d'un guide de communication pour valoriser le label en tant que marque et chacune des communes labellisées.

3°) - Présentation du schéma directeur des aménagements cyclables

Mr Pettan AYCAGUER présente ce schéma.

L'Atelier Lavigne a été missionné pour réaliser le schéma directeur cyclable à Saint-Palais. Mr Pettan Aycaguer fait part à l'assemblée de ce rapport qui a été également transmis à tous les conseillers. Le schéma directeur cyclable est un outil de programme et de planification qui permet de définir une politique d'aménagement et de programmer des investissements dans un plan pluriannuel.

La démarche se présente en plusieurs phases : le diagnostic, les scénarii et les fiches actions et priorisation.

Plusieurs actions sont en cours : le projet Bici Mugi, le projet de liaison cyclable entre les communes de Arbérats-Sillègue, Béhasque-Lapiste, Aicirits-Camou-Suhast et Beyrie-Sur-Joyeuse, une étude va être lancée pour travailler sur les mobilités actives, le projet à visée touristique Amikuze Gaindi.

Le territoire communal et les mobilités :

Le territoire communal est marqué par la présence de deux cours d'eaux. Cette contrainte pose la question de l'aménagement des abords de leurs franchissements.

C'est un territoire communal relativement plat mais avec des quartiers et équipement installés sur les hauteurs (équipements scolaires et hôpital). Le vélo à assistance électrique permet de s'affranchir de cette contrainte. L'échelle de mobilité dépasse le seul territoire de Saint-Palais. Un questionnaire avait été mis en place en septembre 2021 par la commune pour permettre de cerner les attentes des habitants. Il en ressort que :

- des lieux d'aménagement sont attendus en priorité en centre-ville dans son ensemble et du stationnement vélos.

- des demandes de liaisons entre communes, de régulation de la vitesse et des dispositifs d'aides et d'accompagnement.

Plusieurs voies de catégories 2, 3 ou 4 traversent la commune. Le flux de voitures est important au centre-ville. Des comptages routiers ont été effectués en 2016.

Les orientations du schéma cyclable

Les objectifs retenus :

- Prendre en compte les différentes pratiques
- Favoriser la desserte cyclable des polarités
- Composer une continuité cyclable à l'échelle du centre-ville
- Equiper les principales centralités

Les fiches actions par secteur :

La planification se fait sur plusieurs années. Quelques exemples de fiches actions :

- Fiche action «pôle scolaire » Créer une boucle cyclable pour l'accès au pôle scolaire
- Fiche action «rue de la Bidouze » : Réalisation d'une voie verte le long de la rue de la Bidouze
- Fiche action «Bidouze Justice » : Apaisement de la rue Bidouze/Justice au bénéfice des vélos
- Fiche action «rue Gambetta» : Requalifier la rue Gambetta avec dispositif cyclable
- Fiche action «rue de Garris » : Intégrer un dispositif cyclable sur chaussée
- Fiche action «rue du Bois de la Ville » Création d'une piste cyclable sur la rue du Bois de la Ville
- Fiche action «voie verte » : Création d'une voie verte dans la traversée du site Lur Berri
- Fiche action «Rue Thiers» : Intégrer les vélos sur la rue Thiers

Certaines actions sont réalisables à moindre coût comme le traitement en zone de rencontre de l'axe rue du Palais de Justice /Rue de la Bidouze. Un arrêté municipal sera nécessaire.

Le rapport est consultable au secrétariat de la mairie ou sur le site internet de la Mairie.

4°) – Vote des comptes de gestion de l'exercice 2021 :

Mme Legarto présente les comptes de gestion. La comptabilité des budgets est gérée en double par la Commune et le Trésorier. Au moment de la clôture soit au centime le compte de gestion est établi par le

Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion du budget « commune », « Chemins – Bideak », « Cimetière » et « lotissements », sont soumis au conseil municipal.

La Trésorière certifie que les résultats du compte de gestion sont identiques aux à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion du budget « commune » est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion du budget « Chemins Bideak » est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion du budget « Cimetière » est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion du budget « Lotissements » est adopté à l'unanimité des membres présents.

5°) – Vote des comptes administratifs de l'exercice 2021

- Compte administratif Commune

En section de fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 2 067 806,24 €, et celui des recettes à 2 524 263,06 €, d'où un excédent de fonctionnement pour l'année 2021 de 456 456,82 €. Le report de l'année N-1 est de 143 572,90 €.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève donc à 600 029,72 €.

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de 1 250 567,49 € et celui recettes à 920 748,61 €. Il en ressort un déficit d'investissement pour l'année 2021 de 329 818,88 €. Le report de l'année N-1 de la section d'investissement est un excédent de 530 373,85 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève donc à 200 554,97 €.

Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement est de 434 112,98 € et en recettes d'investissement de 0,00 €. Le solde déficitaire des restes à réaliser s'élève à 434 112,98 €.

Le compte administratif 2021 présente un excédent global de 800 584,69 €

Le remboursement du solde du fonds de concours apporté par la Communauté de Communes pour la construction de la salle de sports s'élève au 31 décembre 2021 à 511 063,41 €.

Mme LEGARTO présente l'évolution des comptes de la commune de 2019 à 2021 ainsi que les variations des charges fonctionnement réalisées entre 2020 et 2021 :

COMPTES DE LA COMMUNE 2021

17/02/2022

FONCTIONNEMENT

	2021	2020	2019
RECETTES			
70 PRDTS SERVICE DOMAINE et VTES DIVERSES	48582	12508	23728
73 IMPÔTS et TAXES	1372370	1337190	1316251
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	290186	331712	331101
75 AUTRES PRDTS GESTION COURANTE	49384	41841	70519
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	747830	29218	16383
TOTAL PRODUITS	2508352	1752469	1757982
PRODUITS hors exceptionnels	1760522	1723251	1741599
CHARGES			
60 ACHATS	102405	138115	107812
61 SERVICES EXTERIEURS	188537	192144	253493
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51502	231816	78136
63 IMPÔTS et TAXES	41312	34521	34876
64 CHARGES DE PERSONNEL (Remboursements déduits)	510002	536972	472163
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	389243	415777	355961
66 CHARGES FINANCIERES	50202	51418	57950
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	718692	8132	12000
TOTAL CHARGES	2051895	1608895	1372391
CHARGES hors exceptionnels	1333203	1600763	1360391
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	456457	143574	385591

VARIATIONS SIGNIFICATIVES DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2020 et 2021

		Hausse	Baisse	Hausse retraitée	Baisse retraitée
Cptes 60	Baisse du poste Energie de 28K€		28		14
	Absence d'achat de masques: gain de 9K€		9		9
	Hausse des fournitures entretien de 3K€	3		3	
Cptes 61	Baisse contrats de PS: 8K€		8		8
	Baisse Assurances de 11K€		11		2
	Hausse locations mobilières de 7K€	7		7	
	Hausse tous entretiens de 7K€	7		7	
	Hausse Etudes et recherches de 3K€	3		3	
Cptes 62	Baisse des honoraires (et idemnités) de 177K€		177		0
	Baisse des affranchissements et télécom de 10K€		10		7
	Hausse des fêtes/cérémonies/publications de 5K€	5		5	
Cptes 63	Hausse de la taxe foncière de 7K€	7		7	
	Baisse des charges de personnel de 27K€ mais				
Cptes 64	présence de 34K€ pour Bideak		27		61
Cptes 65	Hausse indemnités élus de 9K€	9		9	
	Hausse subventions associations de 27K€	27		27	
	Hausse CCAS cimetière de 4K€	4		4	
	Baisse de Autres contributions de 9K€		9		9
	Baisse subventions SPIC de 57K€		57		57
Cptes 66	Baisse de 1K€		1		1
	Cession de biens dont				
Cptes 67	la valeur d'origine est de 718K€	710		0	
	Avant neutralisation	782	337		
	Après neutralisation			72	168

Les charges 2021 progressent facialement de 444K€ mais après neutralisation des éléments exceptionnels elles baissent de 96K€

TABLEAU FINANCEMENT 2021

17/02/2022

	Emplois	Ressources	
CAF		456457	456457
Fonds De Roulement	685769	347950	-337819
Immo acquises en 2021	380100		
Kal remboursé en 2021	178326		
Subv restituée	7343		
FDC payé (1/5)	120000		
Cession immo Prix vente		153525	
FTVCA		69693	
Txe Aménagt		43629	
Subventions investissement		81103	
Besoin en Fonds de Roulement		15535	15535
Classe 4 variation		10669	
Classe 168 variation		4866	
Variation trésorerie par flux		134173	134173
Banque au 31/12/2021		905169	
Banque au 31/12/2020		770997	
Variation trésorerie par stock			134172
Ecart à justifier			0,78

Mr le Maire s'étant retiré de la salle, Mme Daguerre a soumis le compte administratif du budget général au vote du conseil municipal. Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Compte administratif Bideak :**

En section de fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 100 689,84 €, et le montant des recettes s'élève à la somme de 85 505,15 €, d'où un déficit de fonctionnement pour l'année 2021 de 15 184,69 €. Le report de l'année N-1 en section de fonctionnement est de 23 425,83 €.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement présente un excédent de 8 241,14 €.

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de 26 546,14 €. Le montant des recettes d'investissement s'élève à 8 931,64 € d'où un déficit pour l'année 2021 de la section d'investissement de 17 614,50 €. Le report de l'année N-1 en section d'investissement est de 8 697,00 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un déficit de 8 917,50 €.

Le compte administratif 2021 présente un déficit global de 676,36 €.

Mme LEGARTO présente la situation de la trésorerie de la Commune et de Bideak au 31 décembre 2021.

BIDEAK 2021			
		déc-21	déc-20
PRODUITS			
	Prestations services/Vtes	10801	7004
	Subv Exploitation	63506	122667
	Revenus des immeubles	10483	2100
	7718 Autres excep gestion	115	
	Prdts except	600	3000
	Total recettes	85505	134771
CHARGES			
6031	Variation stocks		
606100	Energie	6808	19737
606400	Fourn Adminstr	73	55
606800	Autres Mat et Fournit	0	1356
611	Sous traitance	37426	77984
	Locations mobilières	444	
61521	Entret Batiments	5254	638
61558	Entret Biens mobiliers	122	2784
6215	Personnel affect collect	33506	
6228	Divers	6	
6231	Annonces insertions	400	11163
6236	Catalogues imprimés	732	2568
6251	Voyages dépcts	1421	131
6257	Réceptions	1860	2826
6261	Frais telecom	3691	3531
6281	Concours divers	15	974
6811	Dotations amort	8932	10047
	Total charges	100690	133794
2188	Immo Aménagt Amort	26546	9489
	Autres décaissements	26546	9489
	Total 1	127236	143284
	RESULTAT EXERCICE	-15185	977
	Trésorerie 01/01/N	34491	28765
	Entrées 2021	85505	134771
	Sorties 2021	118304	133237
	Variation classe 4 BFDR	1591	
	Solde calculé 31/12/2021	3283	
	Solde Trésorerie 31/12/N	3282	34491

Mr le Maire s'étant retiré de la salle, Mme Daguerre a soumis le compte administratif du budget Bideak au vote du conseil municipal. Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents.

- Compte administratif Lotissements :

En section de fonctionnement, aucune dépense ni recette n'ont été réalisées. Le report de l'année N-1 en section de fonctionnement est de zéro euros.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement présente un excédent de 0,00 €.

En section d'investissement, aucune dépense ni recette n'ont été réalisées. Le report de l'année N-1 en section d'investissement est un excédent de 66 847,08 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un excédent de 66 847,08 €.

Le compte administratif 2021 présente un excédent global de 66 847,08 €.

Mr le Maire s'étant retiré de la salle, Mme Daguerre a soumis le compte administratif du budget Lotissements au vote du conseil municipal. Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents.

- Compte administratif Cimetière :

En section de fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 0,00 € et le montant des recettes s'élève à la somme de 0,00 €. Le report de l'année N-1 en section de fonctionnement est de 217,95 €.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement présente un excédent de 217,95 €.

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de 1 666,67 €. Le montant des recettes d'investissement s'élève à 1667,67 €. Le report de l'année N-1 en section d'investissement est un excédent de 24 317,35 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un excédent de 24 317,35 €.

Le compte administratif 2021 présente un excédent global de 24 535,30 €.

Mr le Maire s'étant retiré de la salle, Mme Daguerre a soumis le compte administratif du budget Cimetière au vote du conseil municipal. Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents.

6°) – Compte-rendu des commissions :

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

- Consommation électrique des bâtiments communaux :

Une rencontre avec le SDEPA a eu lieu. Les tarifs électriques vont augmenter de 23 % à 25 %. Des mesures doivent être prises pour baisser la consommation. Une proposition sera présentée lors du prochain conseil municipal.

- Travaux salles de réunion de la Mairie :

Les travaux de la salle Amalia sont terminés. Ceux de la salle verte sont pratiquement terminés et ceux de la salle d'honneur vont démarrer. Il faudra nommer les salles.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Equipements de loisirs :

Les travaux du Skatepark et du Pumptrack avancent comme prévu.

- Plan Local de Randonnée :

Les traces ont toutes été remontées

7°) – Questions diverses :

- Affaire Barbaste :

Monsieur le Maire rappelle le jugement en date du 7 octobre 2019 par lequel le Tribunal de Grande Instance de Bayonne a jugé que la commune a commis une voie de fait sur des parcelles appartenant aux conjoints Barbaste et a été condamné à leur verser la somme de 175 000 € en réparation des préjudices subis.

Il informe le conseil que plusieurs propositions de transactions ont été soumises aux conjoints Barbaste qui n'ont pas été suivies d'effet.

La condamnation concerne la voie de fait mais ne règle pas le transfert de propriété. Le mur longeant la rue Oxidoy situé devant les bâtiments de Nexity est à ce jour la propriété de Mr Barbaste François-Xavier. Il conviendrait de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour faire appel et demander l'annulation de ce jugement. Le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable pour que la commune fasse appel de la décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.